

Mercredi 17 Janvier 2024

Présidence : Olivier JARDE

Consultants et Experts

Modérateur : Henry Coudane (Nancy)

14h30-17h00, Les Cordeliers



**ACADÉMIE NATIONALE
de CHIRURGIE**

French Academy of Surgery

Ileana HERANGER (Amiens) : Les effets de la procédure pénale sur le retentissement psychologique des victimes d'infractions : la place du psychologue en unité médico-judiciaire.

Depuis 2010, le psychologue est intégré dans les unités médico-judiciaires. Sur réquisition du procureur, il reçoit les victimes d'infraction pénales pour évaluer les souffrances psychiques, liées dans un premier temps au fait générateur mais aussi dans un deuxième temps à la lenteur de la procédure pénale, non initialement pensée pour soulager la souffrance des victimes.

Une aide pour les victimes, mais aussi pour le système judiciaire.

Denis VINCENT (Nîmes) : Serment d'Hippocrate versus serment d'expert : lequel s'impose à l'expert judiciaire ?

Le serment d'Hippocrate peut s'imposer au médecin expert car le magistrat nous saisit en tant que médecin.

Des situations rares qui peuvent conduire à dépasser la mission.

Claude SOUSSY (Paris) : La responsabilité médicale en matière d'infections nosocomiales.

L'expert doit établir la plausibilité de l'association entre la prise en charge et l'infection sauf si il est établi que l'infection a une autre origine que la prise en charge.

Un diagnostic parfois difficile.

Yves JACOB (Metz) : Commission juridique de la Société Française de la Chirurgie de la Main (SFCM) : un outil professionnel.

Identifier et travailler avec les experts concernés, identifier les difficultés juridiques liées aux nouvelles pratiques et aux interprétations de la nomenclature, connaître la sinistralité, formation des chirurgiens, réunions sur dossiers.

Un outil aussi original qu'utile.

François BECMEUR (Strasbourg) : Médiation médicale : Expérience et enseignements.

Les réclamations sont liées dans 53% à un défaut d'information, avec le patient ou son entourage, ou entre soignants, qui contribue à une suspicion d'erreur médicale ; les difficultés organisationnelles suivent (urgences 19%, sortie précipitée 17%, transferts entre services). Dans 24% des cas, la réclamation concerne un décès.

L'analyse permet la prévention.

Michel BERNARD (Paris) : Mensonges et contre-vérités dans l'expertise médicale : un fait dommageable

C'est le cas dans 17% de 1000 dossiers analysés. Mensonge par faux, par omission, par jeu, par faiblesse, par politesse. Sa détection est possible a posteriori par une analyse comportementale verbale ou non, les mots clés, les réponses aux questions bénignes. On ment pour tirer indûment un bénéfice ou on dissimule pour se tirer d'un mauvais pas.

La détection du mensonge est nécessaire pour éviter le vol de jugement.